

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

40-2021 - Finances. Décision Modificative n°1 du budget de la ville sur l'exercice 2021.

Vu la délibération n°-2021-26 du 22 mars 2021 qui approuve le budget primitif 2021 de la commune,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 06 avril 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 07 avril 2021,

Considérant l'ajustement obligatoire du produit des taxes locales du fait de la réception des bases prévisionnelles des taxes directes locales pour 2021 après le vote du Budget Primitif 2021,

Considérant que des régularisations doivent être apportées en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal par 22 voix POUR approuve les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210419-D402021-DE

Chap	Article	F		BP 2021	DM 1	DM 1
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 41 202,50	
201	2183	020	Mise en place d'infrastructure laaS	31 200,00	42 000,00	73 200,00
202	2188	823	Acquisitions seaux pour corbeilles de propreté	18 000,00	2 500,00	20 500,00
204	2135	20	Ecole Prés-Verts : cheminement	0,00	16 500,00	16 500,00
204	2188	212	Ecole Grands Prés-Verts : reprise des cloisons bombées	3 812,00	9 400,00	13 212,00
204	2135	20	Prés Verts : reprise d'un décaissé dans la cour non enrobé	0,00	1 100,00	1 100,00
204	2135	20	Prés Vert : reprise cour dégradée par les racines du cerisier	0,00	8 500,00	8 500,00
209	2188	251	Restauration : levée prescriptions commission de sécurité	75 214,80	4 608,00	79 822,80
209	2188	61	EHPAD : levée prescriptions sécurité incendie	2 000,00	1 588,00	3 588,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	1 331 541,99	-44 993,50	1 286 548,49
RECETTES					+ 41 202,50	
242	1312	01	Subvention ADEME les Ateliers de la Morinais	0,00	17 727,50	17 727,50
021	021	01	Virement du fonctionnement	763 457,00	23 475,00	786 932,00

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 33 475,00	
011	6156	02015	Mise en place d'infrastructure laaS	38 130,00	10 000,00	48 130,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	763 457,00	23 475,00	786 932,00
RECETTES					+ 33 475,00	
73	73111	01	Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti	3 599 876,00	62 786,00	3 662 662,00
74	74834	01	Compensation exonérations taxe foncière	8 200,00	50 689,00	58 889,00
74	74835	01	Compensation exonérations taxe d'habitation	80 000,00	-80 000,00	0,00

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE



(Handwritten signature in red ink)